

Initiatives ministérielles

droit de dénigrer de manière flagrante et sélective certains des débats qui se sont déroulés ici il y a moins d'un an. Il laisse entendre que ce projet épouvantable qui est proposé au Parlement a été concocté dans les coulisses, alors qu'il en est question depuis cinq bonnes années.

Je ne peux pas comprendre pourquoi le député voudrait donner cette impression à ses électeurs. Il y aurait peut-être lieu de revoir la capacité du député de se souvenir de tous les faits et de tous les débats qui se sont déroulés à la Chambre.

Voici ma question. Le député ne juge-t-il pas normal que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, qui ont décidé il y a plus de 130 ans de se joindre à la Confédération, et qui viennent de se prononcer de la manière la plus démocratique, par un référendum, puissent modifier les conditions de leur entrée, qui remontent à plus de 130 ans? Le député est-il en train de dire à la plus petite province du Canada, à ce groupe de citoyens, qu'ils n'ont plus un droit que possèdent tous les autres Canadiens en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et partout ailleurs?

● (1305)

Le député essaie-t-il de dire, indirectement, que, parce qu'on est une petite province peu peuplée, on n'a pas les mêmes droits que les autres provinces? N'est-ce pas ce qu'il est en train de dire?

M. Strahl: Monsieur le Président, je suis absolument touché. Je ne sais pas pourquoi le ministre se met dans de tels états chaque fois que je prends la parole. C'est la deuxième fois qu'il s'en prend aussi vivement à moi. Je ne sais pas pourquoi exactement.

Je vais reprendre un par un les différents points qu'il a soulevés en essayant de n'en oublier aucun. Il m'a dit que je ne devrais pas dans mes remarques faire appel à ma mémoire sélective, mais que je devrais repenser aux entretiens approfondis que nous avons eus l'an dernier.

Ce que j'essayais de faire ressortir dans mon intervention, c'est précisément que je n'ai pas oublié les consultations que nous avons eues l'an dernier. Je n'ai pas oublié que d'autres députés à la Chambre, des députés de tous les partis, étaient en faveur de l'Accord de Charlottetown, à l'exception du Parti réformiste—et peut-être aussi du Bloc. Le Parti réformiste du Canada comprenait suffisamment les Canadiens pour savoir qu'ils l'avaient rejeté catégoriquement.

Je ne me dissocie pas de ces entretiens. Bien sûr que je me souviens de tout ça, et le ministre devrait également s'en souvenir. Bien sûr que nous voulons tous que les discussions se tiennent au grand jour. Bien sûr que nous voulons tous que les décisions se prennent dans le cadre d'un référendum. Si le ministre pense que je suis nerveux à l'idée d'être révoqué, je l'invite, lui et le gouvernement, à introduire une mesure législative sur la révocation dans les meilleurs délais. Nous la mettrons à l'épreuve. Ce n'est pas ici que ça va arriver.

C'est à Markham que ça va d'abord arriver. J'en suis persuadé. En fait, je m'attends à ce que des milliers de gens se rassemblent ce soir pour en décider. Si le ministre veut présenter ce type de mesure législative, il aura l'appui de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre. Je commence à m'emporter moi-même. Cependant, je l'ai dit clairement, si le ministre avait écouté.

Je ne suis pas opposé à l'idée d'un pont. Ce pont est peut-être une excellente idée. Par contre, les Canadiens n'appuient pas l'idée que le gouvernement modifie la Constitution en apportant des changements ici et là et qu'il décide ce qui lui plaît. S'il doit y avoir une réforme constitutionnelle, ils veulent la ratifier personnellement. Ils l'ont prouvé au moment de l'Accord de Charlottetown. Ils n'accepteront rien de moins. Si le gouvernement veut tâter le pouls des Canadiens, qu'il n'ait pas peur d'organiser un référendum. Les Canadiens répondront à tout ce qu'il désire savoir. Il se peut très bien qu'au cours de ce référendum, ils approuvent cette modification. J'espère qu'ils le feront. En tous cas, tous les Canadiens doivent prendre part à cette décision, faute de quoi le Parti réformiste n'appuiera pas ce projet qui, à mon avis, n'a pas l'approbation de tous les Canadiens.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député fait preuve d'une mémoire sélective. Il devrait reconnaître qu'il a tout à fait tort de parler d'une réforme sélective de la Constitution.

Les gouvernements du Canada, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ont conclu un accord tripartite. Ils l'ont dûment signé après que les électeurs intéressés ont été consultés comme il fallait. Après qu'un référendum a eu lieu à l'Île-du-Prince-Édouard, la Cour fédérale du Canada a fait savoir que pour donner à l'accord son plein effet juridique à court et à long terme, il fallait absolument modifier dans la Constitution les conditions liant l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement du Canada.

Il est facile de se lever pour accuser le gouvernement d'adopter une réforme sélective de la Constitution, mais encore faut-il avoir raison, ce qui n'est pas le cas. La décision de la Cour fédérale est on ne peut plus claire. Si l'on veut qu'un accord à caractère exécutoire conclu de bonne foi par les trois parties ait un effet juridique durable, il faut modifier les conditions qui les liaient jusqu'ici et inscrire dans la Constitution les modifications ainsi apportées. Tout est là.

● (1310)

Je m'étonne que le député, qui a pourtant tout son bon sens, refuse de reconnaître ce fait important. Voilà pourquoi, aujourd'hui dans cette enceinte et il y a quelque temps à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, il a fallu proposer cet amendement constitutionnel. C'était la condition sine qua non pour que l'accord dûment conclu entre les trois provinces et le gouvernement du Canada revête un caractère exécutoire et ait un effet juridique durable.